

**Service de Presse**

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes\\_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Vendredi 15 mai 2020

Crise sanitaire COVID -19

# Plan d'urgence économique métropolitain

**Sommaire**

- Communiqué de presse : 6,5 millions d'euros en faveur des entreprises du territoire
- Soutien à l'activité économique métropolitaine
- Mesures d'urgence sociale

**Interlocuteur****Emmanuel Couet***Président de Rennes Métropole*

## Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes\\_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Vendredi 15 mai 2020

Mesures d'urgence économiques et sociales

# 6,5 M€ en faveur des entreprises du territoire

Pour faire face à la crise covid-19 et à ses conséquences économiques et sociales, le bureau de Rennes Métropole réuni jeudi 14 mai a voté à l'unanimité un plan d'urgence de plus de 6,5 millions d'euros pour venir en aide aux entreprises et aux commerces du territoire. Le bureau a également validé des mesures sociales à destination des ménages en difficulté de paiement de loyers ainsi qu'aux étudiants en situation de fragilité.

Situation inédite liée à la crise Covid-19, le confinement a entraîné l'arrêt d'un nombre très significatif d'activités économiques dans la Métropole, comme partout en France.

L'urgence aujourd'hui est de réussir à maintenir l'activité pour préserver les emplois, notamment dans les secteurs les plus impactés : **l'industrie, la construction, le commerce non alimentaire, les cafés/hôtels/restaurants, les services aux personnes et aux entreprises.**

Dans ce contexte, le bureau de Rennes Métropole a décidé jeudi 14 mai, à l'unanimité, de **débloquer une enveloppe de plus de 6,5 millions d'euros pour maintenir l'emploi et favoriser la reprise de l'activité.** Ces aides viennent compléter les dispositifs existants mis en place par l'État et la Région (chômage partiel, prêts garantis, fonds de solidarité pour les entreprises individuelles, Fonds Covid Résistance,...).

Dès le début du confinement, Rennes Métropole a annoncé un premier train de mesures permettant de faire face à l'urgence :

- annulation des loyers dans les locaux gérés directement ou par délégation par la collectivité et accueillant des activités économiques.
- report de la collecte de la taxe de séjour laissant aux hébergeurs et particulièrement aux hôteliers très affectés par la crise, le produit de cette taxe en trésorerie.

Pour aller plus loin, Rennes Métropole propose un ensemble de mesures pour soutenir les entreprises métropolitaines et conforter l'emploi.

Ce plan d'urgence en faveur de l'économie métropolitaine est fondé sur les principes suivants :

- Agir en complément des soutiens de l'État et de la Région
- Cibler prioritairement le tissu des petites et moyennes entreprises et l'économie de « proximité »
- Adopter des mesures simples et efficaces, d'où la préférence accordée :
  - à l'abondement de dispositifs État ou Région ;
  - à l'adaptation des dispositifs existants au contexte de crise et à la situation d'urgence.

L'ensemble de ces mesures exceptionnelles représente un engagement financier sur 2020 d'environ 6,5M€ en faveur des entreprises du territoire, essentiellement des TPE et PME. En prenant en compte l'effet levier du Fonds régional Résistance, près de 10M€ seront affectés au soutien de l'économie métropolitaine.

*"Je me félicite de l'unanimité des élus métropolitains autour de ce plan d'urgence, concerté et partagé avec les acteurs économiques du territoire. Face à la crise, Rennes Métropole se mobilise pour venir en aide aux entreprises et aux commerces fragilisés par la période de confinement. Notre objectif : les accompagner au mieux en répondant au plus près à leurs besoins. C'est pourquoi, nous avons opté pour des dispositifs d'aides directes simples et efficaces. Grâce au Pass Commerce-Artisanat par exemple, doté de 3 millions d'euros, nous verserons des aides de 1000 euros minimum aux commerces qui engagent des travaux d'aménagement liés à la crise Covid-19. Notre responsabilité est d'agir rapidement et efficacement au service du maintien de l'emploi dans la Métropole",* précise Emmanuel Couet, Président de Rennes Métropole.



## 4 grands types de mesures économiques

Le plan d'urgence métropolitain se compose de 4 grands types de mesures :

- Des dispositifs généralistes, ouverts à toutes les entreprises, sans priorisation de secteurs d'activités :
  - **Le Fonds Régional Résistance :**

Ce fonds régional, d'une enveloppe de 27 millions d'euros, verse des avances remboursables d'un montant maximum de 10 000 euros aux entreprises et aux associations. Rennes Métropole participe à ce fonds à hauteur de 900 000 euros. Cette somme s'ajoutera aux 2 euros par habitant financés par la Banque des Territoires, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine.
  - **L'AI COVID 19 (Aide à l'investissement COVID-19) :**

Doté d'1 million d'euros, ce dispositif métropolitain permet d'aider les entreprises à réinvestir et à s'adapter aux modifications de leurs activités liées à la crise. Il s'agit d'aides directes, non remboursables.

- 
- Des dispositifs ciblés sur des secteurs fragilisés par la crise : commerces, hôtellerie, économie sociale et solidaire.
    - **Le Pass Commerce-Artisanat :**

Doté de 3 millions d'euros, ce dispositif verse des aides directes aux commerçants et aux artisans métropolitains et prend en charge une partie des dépenses liées à la reprise et à la modification de l'activité.

Ces aides, d'un montant de 1000 euros minimum, seront versées pour des dépenses liées à l'adaptation de l'activité des artisans et des commerçants.
    - **Soutien à l'hôtellerie indépendante de 500 000 euros**
    - **Abondement du prêt "relève solidaire" : prêt à taux 0 aux structures de l'ESS**
  - Renforcement du soutien à l'entrepreneuriat :
    - **Doublement du prêt d'honneur aux entreprises créées en 2020 et soutenues par Initiative Rennes.**
    - **Dotation exceptionnelle aux fonds de soutien aux TPE et micro-entreprises en création**
  - Soutien à l'emploi et à l'insertion :
    - **Soutien exceptionnel de 250 000 euros aux structures d'insertion par l'activité économique.**

## **Un bonus de subvention de 20% pour les entreprises engagées RSE**

Les bénéficiaires du Pass Commerce-Artisanat et de l'Ai-Covid-19 pourront obtenir un bonus de subvention de **20%** si elles prennent des engagements de bonne pratique sociale et environnementale dans les domaines suivants :

- Environnement
- Énergie/eau (approvisionnements verts, réduction des consommations)
- Mobilité (mobilité décarbonée, co-voiturage, PDE)
- Déchets (limitation des déchets, recyclabilité, réemploi)
- Achats durables (politique d'achats responsables, recours au commerce équitable)
- Égalité et lutte contre les discriminations (Label égalité professionnelle, recrutement de jeunes et travailleurs handicapés, politique salariale)
- Gouvernance (démarche RSE, dialogue social, participation et intéressement)

# Soutien à l'activité économique

Le plan d'urgence de Rennes métropole en faveur de l'activité économique est constitué de l'ensemble des mesures répertoriées dans le tableau ci-dessous :

DISPOSITIF	Description	Enveloppe budgétaire	
		Investissement	Fonctionnement
<b>2 dispositifs généralistes (sans sélection ou priorisation de secteurs d'activités)</b>			
<b>Fonds régional "Résistance"</b>	Contribution au fonds régional de soutien en trésorerie. Effet levier X4 soit 3,6 M€ affectés au territoire de Rennes Métropole	+ 900 000 €	
<b>Aide à l'Investissement</b>	Soutien aux dépenses des entreprises BtoB liées à la reprise et aux modifications de l'activité induites par la crise Assouplissement des critères d'éligibilité Libération anticipée des subventions	+ 1 000 000 €	
<b>3 dispositifs ciblés sur des secteurs particulièrement fragilisés par la crise (Commerce / ESS / Hôtellerie)</b>			
<b>Pass Commerce-Artisanat</b>	Création d'un dispositif "de droit commun" de soutien aux dépenses des commerçants et artisans BtoC, adapté à l'actualité du Covid-19 par : Prise en compte des dépenses liées à la reprise et aux modifications de l'activité induites par la crise (digitalisation notamment) Élargissement territorial à tout Rennes Métropole	+ 3 000 000 €	
<b>Economie Sociale et Solidaire</b>	Abondement du prêt "relève solidaire" (Prêt à taux 0 aux structures de l'ESS et entreprises à fort impact social et d'emplois) Contribution aux dispositifs Avise et "Alter Rebonds" de l'URSCOP	+ 180 000	
<b>Tourisme : soutenir l'hôtellerie indépendante ou en chaîne volontaire</b>	Abondement du dispositif régional dédié (AR) et/ou création d'un fonds métropolitain dédié (subv.)  (hypothèse : jusqu'à 10 dossiers par an d'environ 50 000 €/projet)	+ 500 000 €	
<b>Taxe de Séjour</b>	Report de la collecte de la Taxe de Séjour par les hébergeurs <i>(mesure déjà annoncée et effective)</i>		Impact recettes

## Renforcement du soutien à l'entrepreneuriat en période de crise Covid-19 (création et reprise)

<b>PFIL Initiative Rennes</b>	Doublement du prêt d'honneur aux entreprises créées en 2020 et soutenues par Initiative Rennes	+ 60 000 €	
<b>Fonds PRESOL et ADIE</b>	Dotation exceptionnelle aux fonds de soutien aux TPE et micro-entreprises en création	+ 45 000 €	
<b>Soutien aux structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat</b>	Allocation en subventions de fonctionnement courant de la part habituellement réservée au financement de projets et ajout de "60 000 Rebonds" et "Rebond35" aux bénéficiaires		+ 25 000 €

### Soutien à l'emploi et à l'insertion

<b>Insertion SIAE/EA : soutien exceptionnel</b>	Assouplissement des critères : prise en compte des dépenses d'adaptation aux conditions de reprise d'activités, d'études prospectives, de faisabilité de nouvelles activités, ...	+ 250 000 €	
<b>Insertion : avance de trésorerie aux bénéficiaires du PLIE</b>	Versement d'une avance FSE de 50 % contre 30 % habituellement, à la signature de la convention		+ 191 000 €
<b>Soutien à We Ker (subvention hors cotisation ML)</b>	Augmentation des moyens de We Ker pour de nouvelles mesures en faveur de l'emploi notamment via la GPECT sur les filières clés et en compensation de l'annulation des loyers des Centres d'Affaires de Quartiers (CAQ)		+ 50 000 €

### Annulation des loyers

<b>Contribution DSP Immobilier économique</b>	Annulation des loyers des mois de mars, avril et <u>mai</u> 2020 pour les entreprises des pépinières de Rennes Métropole exploitées par Citédia Métropole ( <i>mesure déjà annoncée et effective pour mars et avril, étendue à mai</i> )		+ 300 000 €
---	--	--	-------------

# Mesures d'urgence en faveur de l'habitat

---

La période de confinement sanitaire a entraîné la mise à l'arrêt de pans entiers de l'économie, et notamment du secteur du logement et de la construction. Près de 90 % des chantiers de construction et de rénovation de logements ont dû être stoppés. Par ailleurs, la crise impacte les ménages, et notamment les plus précaires, qui voient leurs ressources diminuer et se retrouvent face des difficultés accrues pour continuer à se loger.

Afin de limiter les impacts économiques de l'arrêt de la construction et éviter le décrochage de certains ménages, Rennes Métropole, au titre de sa compétence Habitat, propose un certain nombre de mesures d'urgence :

→ **des mesures sociales** : afin de venir en aide aux ménages les plus en difficulté, et en partenariat avec le Conseil Départemental, Rennes Métropole débloque une **enveloppe de 500 000 euros** à destination du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour soutenir les bailleurs dans l'accompagnement des ménages du parc public et des locataires du parc privé en difficulté de paiement, y compris les étudiants.

→ **des mesures économiques**, avec une augmentation de l'aide métropolitaine à la surcharge foncière pour tous les programmes d'accession sociale réalisés via un Bail Réel Solidaire (1M€).

**Ces mesures métropolitaines immédiates pour limiter l'impact de la crise sanitaire sur la production de logements et la capacité à maintenir les ménages dans leur logement représentent un montant d'environ 1 500 000 €.**

Enfin, Rennes Métropole a repris depuis le 27 avril l'instruction des permis de construire, ce qui contribuera à la reprise des activités de construction.

# Mesures pour les étudiants affectés par la crise

---

Dans la période de crise liée au covid-19, le confinement a eu un impact important sur la partie la plus fragilisée des étudiants : les plus précaires, qu'ils soient restés en résidence universitaire ou dans le parc privé, se retrouvent parfois dans une situation difficile.

Les établissements rennais de l'ESR ainsi que le CROUS sont à pied d'œuvre dans cette période d'épidémie et d'état d'urgence sanitaire : déblocage d'aides financières et distribution de bons d'achat, suivi sanitaire et psychologique, etc. Des associations étudiantes et des citoyens se mobilisent également pour accompagner et soutenir ces étudiants.

**Dans ce contexte exceptionnel, Rennes Métropole se mobilise au-delà de ses dispositifs habituels de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche pour compléter ces différentes initiatives et contribuer, en concertation avec les établissements, le CROUS et les associations étudiantes, à trouver des solutions concrètes aux difficultés rencontrées par ces étudiants.**

Dans l'immédiat, l'intervention de Rennes Métropole (à hauteur de 75 000 €) est principalement destinée à :

- **Soutenir les établissements d'ESR en cofinçant :**
  - **L'achat d'outils informatiques ou d'accès Internet** afin d'assurer un accès réel et sécurisé aux outils de formation à distance pour les étudiants en situation de précarité numérique ;
  - **Le rapatriement d'étudiants en mobilité** (étudiants internationaux restés en France ; étudiants d'établissements rennais en déplacement temporaire à l'étranger à l'occasion d'un séjour d'études) qui doivent faire face à des frais inattendus inhérents à leur retour anticipé : billets d'avion, autres frais de transport, frais d'acheminement ultérieur d'affaires personnelles etc.
- **Adapter son dispositif de bourses à destination de doctorants en mobilité entrante et sortante, pour les aider à couvrir des dépenses liées à des situations exceptionnelles occasionnées par l'émergence de la crise sanitaire et qui ne seraient pas toutes éligibles en temps normal : retour anticipé, séjour prolongé, annulation de mobilités...**

Dans un second temps, cette intervention pourra être complétée par un soutien aux initiatives solidaires qui émergent d'associations étudiantes afin d'apporter une aide financière, alimentaire, et/ou psychologique, aux étudiants en situation de précarité.